



**PAYS BOULONNAIS**

**Identité du territoire**

**Le Pays Boulonnais** regroupe trois intercommunalités : **la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, la Communauté de Communes Desvres-Samer et la Communauté de Communes Terre des 2 Caps**. Son siège social se situe au 1, Boulevard du Bassin Napoléon à Boulogne sur Mer. Le territoire du Pays Boulonnais compte **162 083 habitants répartis sur 74 communes**. Le Pays est représenté par **Monsieur Claude PRUDHOMME**, son Président.

La structure « porteuse » du COTRI est la **Communauté d'Agglomération du Boulonnais (CAB)**. Son Président est **Monsieur Jean Loup LESAFFRE**.

**Les raisons d'un Contrat d'Objectifs Territorial d'accélération de la Troisième Révolution Industrielle**

La construction et l'animation du Pays reposent sur une Charte qui décrit ses orientations fondamentales et définit la stratégie de développement territorial. Le Pays Boulonnais a déposé son Plan Climat Air Energie Territorial pour le compte des 3 EPCI à la DREAL en vue de se doter d'un véritable projet de territoire visant à contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique.

L'échelle d'intervention du Pays permet de mener à bien les projets d'aménagement structurant et durable pour le territoire et ses trois EPCI membres, dans un souci de mise en cohérence des enjeux locaux avec les enjeux supra territoriaux. Depuis la création du Pays, la définition d'une ambition collective a permis de décliner des stratégies d'aménagement notamment :

- Le Plan Local de Développement Economique
- Le Contrat de Rayonnement Touristique
- Le programme européen LEADER
- Le schéma de la randonnée du Pays Boulonnais
- Une politique foncière et de l'habitat
- Le schéma de la Trame Verte et Bleue du Pays Boulonnais
- Le PCAET du Pays Boulonnais pour le compte des 3 EPCI
- Un Territoire à énergie positive pour la croissance verte

En outre, un partenariat privilégié avec le Parc Naturel Caps et Marais d'Opale (PNRCMO) existe historiquement au travers de la charte du PNR.

Dans le cadre de son Plan Climat, mais également en lien avec d'autres volets de son projet de territoire (2 SCOT, 3 PLUI, 1 Agenda 21), le Pays Boulonnais a ouvert la porte à la mise en place d'un contrat d'objectifs ambitieux renforçant les dynamiques en place.

Aujourd'hui, le Pays saisit l'opportunité de s'engager pour 3 ans dans un contrat d'objectifs territorial pour accélérer la mise en œuvre de son PCAET (en cours d'adoption), notamment dans sa dimension suivi et indicateurs d'une part, et la déclinaison de la Troisième Révolution Industrielle d'autre part.

**Des premiers objectifs ambitieux**

Le COTRI se veut porteur d'une dynamique d'accélération. Les premiers objectifs contractuels définis avec les services du Pays, ainsi que ceux des 3 EPCI, visent à répondre à cette volonté.

Pour les trois prochaines années, **délivrer 2000 conseils par les espaces info énergies du territoire** avec un objectif que 90% d'entre eux débouchent sur des travaux de rénovation de l'habitat. Ainsi, un dispositif d'accompagnement et de suivi sera mis en place.

Pour les trois prochaines années, **rénover à minima 2000 points lumineux** dans le cadre de la stratégie « patrimoine public » des collectivités, dont 1 500 en facteur 4 et 500 en facteur 2.

Pour les trois prochaines années, **identifier 5 friches à forts enjeux de reconversion**.